

Programme Équiper de seconde intervention (ESI)

Objectifs

La formation d'Équiper de Seconde Intervention (ESI) vise à sensibiliser et à fournir au personnel de votre établissement les connaissances et les moyens nécessaires pour faire face rapidement et efficacement à un sinistre. Elle a pour but d'approfondir les connaissances incendie des équipiers de première intervention et de les former à intervenir en attendant l'arrivée des sapeurs-pompiers.

Public

Personnes amenées à intervenir avec des moyens adaptés de sécurité incendie

Programme

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques.

Partie théorique :

- Réglementation en matière de sécurité incendie.
- Les dangers des fumées lors d'un incendie.
- Les éléments techniques liés à l'alarme incendie : alarme, système de sécurité incendie (SSI), blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES), plan d'évacuation, commande de désenfumage, portes coupe-feu, points de rassemblement de l'établissement, etc.
- Le compartimentage.
- Procédures d'alerte, d'accueil et d'orientation des secours.
- Aspects spécifiques liés à l'établissement.
- Phénomènes thermiques : backdraft, flash-over.
- Comportement des personnes en situation de stress.
- Utilisation des extincteurs sur roues, motopompes, lances à incendie.
- Le générateur de mousse.
- L'appareil respiratoire isolant (ARI).
- Respect des consignes de sécurité de l'établissement.

Partie pratique :

- Visite du site : identification des éléments de sécurité de l'établissement, reconnaissance des itinéraires d'évacuation et des points de rassemblement, repérage de la signalisation.
- Connaissance de la procédure interne d'évacuation (si existante).
- Extraction d'une victime dans un environnement hostile.
- Manipulation de différents types d'extincteurs sur feu réel.
- Utilisation de l'appareil respiratoire isolant (ARI).
- Utilisation d'une large gamme de matériels (eau, CO2, poudre, extincteurs portatifs et mobiles, RIA, PIA, matériels hydrauliques eau et mousse, etc.).

- Possibilité de générer de la fumée pour simuler les difficultés liées à la présence de fumées. Scénario de dégagement d'une victime dans un environnement enfumé. Élaboration d'une procédure interne spécifique à votre entreprise

Prérequis

Personnel équiper de première intervention (EPI)

Lieu :

Cette formation est proposée en intra-entreprise au sein même de vos locaux ou en centre de formation (Montsoult 95560)

Accessibilité :

Formation ouverte à certaines formes de handicap : contactez-nous pour plus d'information.

Durée et organisation

A définir selon les besoins de l'entreprise

Textes de référence

Le Code du Travail (Article R4227-28) rend l'obligation à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

Le Code du Travail (Article R4227-39) stipule que : « Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premiers secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés. » « La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques, du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. »

Effectifs

4– 10 personnes

Moyens pédagogiques

Extincteurs CO² et à eau pulvérisée

Extincteurs poudre sur demande

RIA - Robinet d'incendie armé

ARI selon le cas

Vidéo projecteur et rétroprojecteur

Supports de cours individualisés



Encadrement pédagogique :

Nos formateurs en sécurité incendie sont des instructeurs expérimentés et des sapeurs-pompiers qualifiés, possédant une expertise approfondie en la matière.

Modalités d'évaluation

Evaluation formative par le formateur tout au long de la formation Equipier de Première Intervention .
QCM de validation à la fin de la session.

Tarif :

Nous contacter

Responsable pédagogique : Barros Didier